

Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille



Fauteuil n° 30



Jacqueline DUCHÊNE

HISTOIRE DU FAUTEUIL 30 DE L'ACADEMIE DE MARSEILLE

Le Goût pour les mots...

Avec le premier titulaire du fauteuil 30, le marseillais **Pierre MICOULIN**, c'est véritablement la *Marseillaise* qu'il faut entonner.

En effet ce jeune homme de vingt-quatre ans publie en juillet 1792 dans le *Journal des départements méridionaux et des amis de la Constitution* le « Chant de guerre pour l'armée du Rhin » que Rouget de l'Isle vient d'écrire en avril et qui deviendra notre hymne national.

Il inaugure ainsi la série des occupants du fauteuil 30 de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, qui ont tous manifesté un goût certain pour les mots, les textes et les livres, qu'ils aient été professeurs, journalistes ou juristes.

Le périodique trihebdomadaire, que Micoulin a fondé avec son compatriote Alexandre Ricord, n'a qu'une existence très éphémère de quatorze mois, car Micoulin est emprisonné pendant la période fédéraliste de la Révolution. Désormais sa carrière se déroule, avec plus ou moins de succès, au plus près des événements de sa ville natale.

Quand Marseille se soulève contre la Convention et devient en représailles la ville « Sans nom », Micoulin est nommé, grâce à Barras et Fréron, président de la commission municipale. C'est le moment où l'on détruit nombre de monuments, souvent de grande valeur parce qu'ils ont servi de sièges aux fédéralistes, l'église des Accoules par exemple dont il ne reste que le clocher. Mais Micoulin réussit à sauver l'Hôtel de ville de la démolition. Néanmoins il est bientôt destitué de son poste par Maignet, un jacobin farouche.

C'est encore Fréron qui le fait membre de la municipalité provisoire de novembre 1795. Tout de suite il en est le président, puis commissaire du Directoire auprès du bureau central de la commune de Marseille de 1797 à 1800. C'est là que l'Académie de Marseille, dissoute en 1793, mais devenue « Lycée des arts », vient le chercher. Elu le 15 germinal an VII (mai 1799), il en est le trésorier en l'an IX, puis devient « vétéran » c'est-à-dire membre libre le 27 mars 1806.

Le successeur de Micoulin, **Joseph-Vincent MARTIN**, n'a pas les mêmes convictions politiques que lui : il s'est réfugié en Italie pendant la Révolution ! Mais il a un goût certain pour la culture et les mots. Ne se définit-il pas lui-même comme « philologue, ancien négociant » ? Son discours de réception en 1808, très remarqué, s'attache à un fragment de Jules César à propos de la topographie de Marseille, qui ne s'explique que par l'empiètement

de la mer sur la terre survenu depuis. Secrétaire perpétuel de 1811 à 1816, membre de l'Académie étrusque de Cortone et honoraire de la Société Ducale minéralogique d'Iéna, il devient secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille en 1825, mais meurt en août de la même année.

« Professeur d'éloquence au collège Royal », tel se définit le chanoine **Jean-Louis BRUNET**, oncle de Ludovic Legré, le fidèle ami de Mistral. Avec lui nous restons dans le domaine des mots.

Norbert-Alexandre BONNAFOUS, professeur de rhétorique au collège royal de Marseille, lui succède vingt ans après. Sa thèse sur Honoré d'Urfé et sur *L'Astrée* publiée chez Didot en 1846 lui vaut de devenir professeur de littérature française lors de la création de la Faculté des lettres d'Aix. Il passe dans la chaire de littérature ancienne en 1848, suite à sa traduction de la *Rhétorique* d'Aristote. Il occupe cette chaire jusqu'à sa retraite, en même temps qu'il est nommé doyen de la Faculté en 1867. Mais ses savants travaux de rhétorique ne l'empêchent pas d'écrire une notice sur la mouche de l'olivier (*Dacus oleae*). Car ce natif d'Albi s'est attaché à la Provence, où il est devenu capiscol de l'Ecole félibréenne de l'Arc. Il se retire à Salon où il meurt en janvier 1882 trois ans après avoir pris sa retraite. En juin, Jourdan et Saporta font son éloge à l'Académie d'Aix.

Ancien élève du célèbre collège oratorien de Juilly, juge-auditeur à vingt-trois ans au tribunal de Marseille, titulaire à Draguignan, puis à trente-quatre ans juge d'instruction à Marseille, le juge au tribunal civil **Auguste LAFORET**, qui prendra sa retraite comme doyen honoraire après « trente-trois ans dans la famille judiciaire », dit-il, est élu en 1857 dans la classe des Sciences de l'Académie. Il passe dans la classe des Lettres en 1873 où il reste jusqu'à sa mort sept ans après. Il y a fort bien sa place.

Dans son discours de réception, il ne se flatte pas d'avoir été l'inventeur de la station de Vals, aux eaux inconnues jusque là -il pourrait le faire à bon escient-, mais d'avoir été le fondateur de la *Revue de Marseille* en 1855. Se préoccupant sans cesse de la réhabilitation de l'intelligence de sa ville natale regardée comme en état de faillite complète, il lui a paru qu'un moyen de parvenir à son but était la création d'un recueil littéraire, où toute la partie intellectuelle, rédaction, administration, gérance serait gratuite, et dont le bénéfice reviendrait aux pauvres. Ainsi vengerait-il l'injure de Béotiens faite à ses concitoyens. Il communique son projet à trois académiciens, reçoit leur approbation et la promesse de leur concours. Le succès est assuré le jour où paraissent les premiers articles signés de leurs noms. Ensuite vingt-six de leurs confrères, hommes d'intelligence et de cœur, figurent sur la liste des collaborateurs de la revue.

Aussi peut-il parler maintenant de la richesse des cartons entreposés dans ses bureaux « sous un toit gracieusement hospitalier », du format deux fois agrandi de la publication et de ses trois ans d'existence sans que soit dépensé un centime pour sa rédaction. Modeste, il se présente ni comme un érudit ni comme un homme de lettres, mais comme « un homme du monde ayant des goûts littéraires ». Rappelant son étude sur les anciennes galères –la première en date-, il promet de continuer à étudier les hommes et les choses de Marseille.

Promesse tenue ainsi qu'en font foi ses nombreuses contributions historiques dans sa revue et dans les Mémoires de l'Académie.

Devenu président, il ouvre la séance publique du 22 mai 1864 et prononce un discours important, sur lequel il convient de s'attarder, car il montre la passion de Laforêt pour les livres et les belles-lettres.

A propos de la fondation de l'Académie, il raconte que le moins âgé des fondateurs avait trente ans et qu'un détracteur de la nouvelle société, âgé de soixante-dix ans, écrivait et répétait sans cesse avec mépris que ce n'était là qu'une réunion de *jeunes gens*. Un fauteuil étant encore inoccupé, ceux-ci eurent l'esprit de l'offrir au vieil homme, un nommé Rigord, lettré et érudit, de l'administration des galères...

Laforêt s'élève aussi contre les « blessures » infligées par l'Académie française à celle de Marseille. Le premier tribut que nos académiciens lui envoyèrent « pour se conformer à la décision royale ratifiée par leurs propres engagements », ne fut pas agréé. Puis elle repoussa la prétention qu'élevaient les académiciens marseillais, de passage à Paris, de prendre place dans ses rangs, par suite de l'affiliation, soit aux séances particulières, soit aux séances publiques. Toutefois en 1771 il y eut, en la personne de Pierre-Augustin Guys, négociant et amateur d'art éclairé, un rétablissement de la précieuse prérogative. D'Alembert s'y opposa dix ans après. Les Marseillais décidèrent d'user de représailles en ne rendant point visite aux membres de l'Académie française qui viendraient dans leur ville.

Décrivant les rapports de l'Académie, dans les débuts de sa création, avec l'autorité municipale, Laforêt montre avec précision que celle-ci n'eut jamais de sympathie pour celle-là. Elle ne lui accordait rien, que contrainte et forcée, et sous réserves. Ainsi, après de nombreuses démarches et de longs pourparlers, les échevins, qui avaient consenti à donner la salle de l'Hôtel de ville pour les séances publiques, ne voulurent renouveler, plus tard, cette autorisation, qu'à la condition qu'ils se placeraient eux-mêmes au bout de la table et qu'ils ne mettraient pas le chaperon sur leurs robes, -ce qui, dans l'étiquette du costume à l'époque, équivalait à la petite tenue. De son côté, l'Académie, comme pour faire acte de sa triple souveraineté scientifique, littéraire et artistique, avait décidé que, dorénavant, le président ferait le discours d'ouverture, à chaque séance publique, le chapeau sur la tête. Les

registres de la Compagnie n'indiquent pas pendant combien de temps la décision fut exécutée...

Plus sérieusement, Laforêt affirme que « de tous les services de notre Académie, le premier dans l'ordre chronologique, comme le plus important par les résultats, c'est la transformation du langage à Marseille : la substitution du français au provençal ».

Il parle enfin, - et c'est capital pour l'histoire des livres - de l'idée qu'eut l'Académie en 1790 de former, sans aucune dépense pour la ville, une bibliothèque publique, qui serait faite de la réunion des livres supprimés à la Révolution. Le directoire du district et la municipalité chargèrent trois académiciens d'examiner les livres en question et d'en déposer le choix dans les salles de la Compagnie où ils resteraient placés sous sa surveillance. Dans cette circonstance, dit Laforêt, Claude François Achard, médecin et érudit, donna d'éclatantes preuves de courage et d'intelligence.

Par deux fois il exposa sa liberté et même sa vie pour sauver le précieux trésor confié à sa garde. La société populaire avait décidé qu'on brûlerait tous les livres recueillis par ses confrères et lui, comme autant d'odieus objets du despotisme. Achard obtint l'ajournement de cette sauvage décision en faisant remarquer que, s'il fallait être sans pitié contre les livres qui retraçaient le souvenir de la superstition et de la tyrannie, on devait, du moins, conserver ceux qui paraîtraient nécessaires au progrès et au maintien de la liberté. Plus tard, il ne fut plus question de brûler les livres, mais, - comme on avait besoin d'argent, - de les vendre. Le cas était plus embarrassant. Nouvelle ruse suivie d'un nouveau succès. Chargé de l'exécution de cette mesure, Achard n'offrit aux spéculateurs que des ouvrages incomplets, dégradés ou de peu de valeur. Dégoûté de pareilles acquisitions, le public déserta peu à peu le marché, et la vente cessa, faute d'acheteurs. La bibliothèque fut sauvée une seconde fois.

Passant sur les différents lieux occupés par l'Académie, Laforêt se réjouit que le plus récent, la chapelle de l'ancien couvent des Bernardines, puisse avoir une influence doublement heureuse. D'abord sur les élèves du Lycée voisin qui y verront des hommes de tout âge, appartenant à toutes les professions, heureux d'apporter à *la classe* dont ils font partie, le fruit de leurs veilles. D'autre part, la vue des amitiés de collège, toujours si chaleureuse et expansive, excitera parmi les membres de l'Académie les sentiments d'une bonne et cordiale confraternité.

Comment mieux dire ?

Albert VERGER, vice-président du tribunal de première instance de Marseille, est qualifié par Matabon, son rapporteur à l'Académie, d'« écrivain distingué ». Elu en juillet 1880, reçu en mars 1881, Verger s'attache en louant Laforêt à sa création de la *Revue de Marseille*, mais aussi à ses poésies, car, dit-il, « nombre de magistrats n'ont pas dédaigné la muse un peu légère ».

Dans sa réponse le président Legré évoque, avec sérieux, les travaux de juriconsulte du nouvel élu sur les mariages contractés à l'étranger. Mais Verger, deux mois plus tard, insiste sur son goût pour les petits vers dont les personnages les plus graves n'ont pas médité, et n'hésite pas à lire à ses confrères « Les grands jours de Poitiers ou la puce de Mlle des Rochers ». Il est président de l'Académie en 1882, démissionne en 1892 et meurt peu après. Pourtant la raison de sa démission ne vient pas de son état de santé, comme on pourrait l'imaginer, mais de sa décision de fixer sa résidence hors du département.

« Sans autres formalités », disent les délibérations de l'Académie du 2 février 1893, **Auguste PROU-GAILLARD** prend la place de Verger. Ce négociant en huile, juge au tribunal de commerce, un temps adjoint au maire de Marseille, qui a été élu en 1892 dans la classe des Sciences, est ainsi le deuxième du fauteuil 30 à quitter cette classe pour passer dans celle des Lettres. Il reste vingt-cinq ans à l'Académie, en est le directeur en 1896, meurt à Marseille en 1915. Son petit-fils, le chanoine Raymond Bourgarel-Prou-Gaillard, sera secrétaire perpétuel de l'Académie de 1949 à 1956.

Après des études commencées à Marseille et complétées à Lyon, son successeur, **Auguste RONDEL**, né à Marseille le 1er janvier 1858 d'une lignée de banquiers qui considéraient leur office « comme une aide à la prospérité générale plutôt que comme un instrument de combinaisons douteuses », est admis la même année 11^e à Polytechnique et 18^e à St Cyr. Il entre place Saint-Ferréol dans la banque Droche-Robin, bientôt Banque Robin-Rondel, puis en 1898 Banque Privée. Son excellente réputation lui vaut de devenir le secrétaire de l'Union syndicale des banques de province. Il préside ensuite une importante compagnie d'assurances et contribue à la construction d'une ligne de tramways entre Aix et Marseille.

Mais il a lui aussi la passion des mots, plus précisément de ceux qui s'expriment sur une scène. Disons-le, il a la passion du théâtre, se félicitant par exemple que le théâtre des Variétés à Marseille mérite le titre de petite Comédie-Française, faisant très souvent le trajet en train pour assister aux premières des spectacles parisiens.

Surtout il réunit plus de quatre-vingt mille volumes reliés sur le théâtre. Une bibliothèque dont le renom dépasse les frontières : « Tout ce qui touche au spectacle, depuis les triomphes de la Renaissance, burinés par les plus grands maîtres, jusqu'aux tentatives privées, y est représenté par la série complète des éditions et la documentation critique et publicitaire provoquée par chaque ouvrage. »

Les offres de documents affluent des confins de l'Europe. Mais les Marseillais ne s'intéressent pas à cette énorme collection, qui permettra cependant au doyen Gros de la Faculté des Lettres d'Aix de mener à bien et sur

place sa thèse sur Quinault. Les ouvrages réunis par Rondel passent à Paris au premier étage de l'ancien appartement de la princesse Mathilde, à proximité du Théâtre français, puis à la bibliothèque de l'Arsenal. Rondel en donne aussi plus de quinze cents à la Société de Géographie.

Resté bohème par son mépris des contingences sociales, comme par la fantaisie indulgente qui était le fond de sa nature, dit sa notice académique rédigée par Charles Delanglade, l'érudit d'une prenante originalité qu'est Auguste Rondel semble dépaysé dans l'agitation terre à terre des années qui suivent la grande tourmente de 14-18. C'est qu'il a surtout vécu dans l'atmosphère de « cet heureux siècle passé où la fantaisie et le raffinement intellectuel étaient encore de mise ». Sa photo prise par Ouviaère et reproduite dans les Mémoires de l'Académie reflète la physionomie empreinte de simplicité et de bienveillance d'un homme profondément croyant. Il meurt en juin 1934.

L'hommage que lui rend son successeur **Léon BANCAL**, né à Marseille en décembre 1893, est d'un écrivain de talent. Son goût pour les mots, Bancal l'exprimera dans les feuilles de ses journaux.

Mais d'abord, à sa sortie du Lycée, le jeune homme, qui a débuté à la Société générale de transports maritimes, se retrouve bientôt sur les champs de bataille. Epargné par miracle lors de l'explosion d'un obus devant Verdun, il est blessé en 1918 au mont Kemmel et fait prisonnier par les Allemands. Décoré de la Croix de guerre, il sera toujours fier d'être un Ancien Combattant, même s'il connaît la complexité des hommes de guerre, héros sans doute mais aussi chair à canon.

Dès 1919, il entre au *Petit Marseillais* par l'intermédiaire d'un ancien condisciple du Lycée fils du directeur et, curieux de tout, il y fait merveille. En 1933, grâce à son style direct, imagé, grâce à son art de mettre à la portée de chacun les problèmes les plus complexes, il en devient le rédacteur en chef. Il amène le journal au niveau de la presse parisienne, notamment par ses reportages internationaux en Allemagne, en Italie, Turquie ou Yougoslavie.

Parallèlement il mène une carrière artistique peu connue mais féconde, composant pour Henri Tomasi l'argument d'un ballet, des scènes à l'intention de Fernandel, rédigeant aussi un fragment d'*Ignace*. Tout ceci l'amène à siéger à quarante-deux ans dans la classe des Lettres de l'Académie. Sa réception dont rendent compte les *Cahiers du Sud* en 1935 (vol.13) est un événement marseillais d'importance.

Mais il est congédié du *Petit Marseillais* à la veille de la guerre de 39-40, car il est en désaccord avec la direction du journal qu'il juge trop favorable au nazisme et à l'hitlérisme. S'il n'appartient cependant pas à la catégorie des Résistants guerriers, il ose publier le 1^{er} octobre 1942 un article intitulé « Au revoir Mickey » où il déclare préférer le cinéma américain aux lourdes propagandes d'Outre-Rhin : « Les temps que nous vivons ne sont pas

favorables au sourire... Ces temps-là reviendront. Toi aussi. Au revoir Mickey. » La Gestapo l'arrête, des amis interviennent pour qu'il soit relâché. Toutefois il doit demeurer dans la clandestinité jusqu'en août 44 où Gaston Defferre et Francis Leenhardt, qui l'ont rencontré en février de la même année dans une villa des Caillols, l'en font sortir.

A la Libération il devient fondateur et directeur du *Provençal*. Pendant quinze ans, il y exerce sa verve et ses talents d'excellent administrateur, ne quittant guère sa pipe, déployant une élégance vestimentaire sans faille, goûtant aux honneurs, devenant en 1947 président du Syndicat des quotidiens régionaux, vice-président de la Fédération nationale de la Presse française, membre de la Fédération internationale des Editeurs de Journaux.

Sa fin fut amère. « Atteint d'un mal qui le faisait trembler » dit pudiquement le président Heurté, il dut renoncer à son bureau et aux conversations quotidiennes qu'il appréciait tant. Il meurt en août 1966.

Deux textes d'académiciens de Marseille lui rendent hommage, celui de Gaston Rambert son ami d'enfance (*Marseille* n°64) et celui de son successeur au fauteuil 30, le président André Heurté, dont la revue *Marseille* (n°74) reproduit l'éloge prononcé lors de sa séance publique de réception du 19 octobre 1968. Ce dernier insiste sur l'aspect mesuré et indépendant du caractère de Bancal, sur son côté méditerranéen aussi. Avec une grand-mère arlésienne, il lisait le provençal mais demeurait féru des auteurs grecs. Surtout il demeura toujours passionnément attaché à sa ville natale : « Je ne peux vivre qu'à Marseille, disait-il, j'ai cette ville dans la peau. »

La finesse de la présentation du journaliste par le président **André HEURTÉ** n'est qu'un modeste échantillon des qualités littéraires de celui-ci.

M. Heurté est né à Quimper, d'un père capitaine au long cours, puis officier du port de Marseille. Comme souvent dans les familles de marins, le jeune garçon passe de l'ouest au sud, va d'abord au lycée de Brest puis arrive en 5^e au lycée Thiers à Marseille. Ce sont ensuite des études de droit à la faculté d'Aix-en-Provence, Sciences-Po, une thèse sur le pouvoir législatif en France de 1940 à 1944, et même une Licence de lettres. Car, avec une prédilection pour l'histoire, la curiosité d'esprit de M. Heurté est infinie, touche à la peinture moderne et à la musique, et lui donne une culture et une finesse intellectuelle des plus rares et des plus souriantes.

Reçu premier au concours d'entrée dans les conseils de préfecture de Marseille organisé alors par le ministère de l'Intérieur, il est de 1947 à 1958 commissaire du gouvernement, en attendant d'être appelé en 1962 à la présidence du tribunal administratif de Marseille, qui regroupe quatre départements, le plus important des tribunaux administratifs de province. Ainsi, et jusqu'à la plus haute assemblée, le Conseil d'Etat, il ne devait plus quitter la juridiction administrative, cette spécificité bien française.

Avec une puissance de travail peu ordinaire - le premier arrivé, le dernier parti, comme le qualifiait un de ses collaborateurs -, M. Heurté, entouré de gens compétents, fait du tribunal qu'il préside un tribunal capable de traiter avec rapidité et équité les dossiers qui lui sont confiés. Pendant ses dix-huit ans de présidence, il tiendra cet organisme toujours fort éloigné de l'inertie et de la médiocrité dont le XIX^e siècle, et particulièrement Honoré de Balzac dans ses romans, stigmatisent les serviteurs médiocres et mal payés qui en donnent à l'Etat pour leur argent.

Si son activité au tribunal administratif est intense, son activité de plume ne l'est pas moins. Dans un de ses premiers articles (*Revue administrative* de 1953, n°36), M. Heurté présente, avec trois relevés minutieux des audiences pour les années juridiques de 1950 à 1953, une étude très précise des conseils de préfecture à la veille de la réforme du contentieux administratif.

Ensuite dans la *Revue pratique de droit administratif*, dans *L'Actualité juridique*, dans *La Semaine juridique* et autres revues spécialisées, on peut relever seize articles de M. Heurté, touchant aux problèmes d'acquiescement, de désistement, de compensation dans la procédure administrative, touchant plus concrètement aussi à la récusation des juges administratifs ou aux problèmes relatifs à l'expertise devant les tribunaux administratifs. Avec la publication de nombreuses notes techniques, M. Heurté montre qu'il se souvient qu'il a été professeur à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence et qu'il y a présenté un mémoire sur « les élections dans les Bouches-du-Rhône de 1790 à l'an VIII ». De ce sujet d'études, il lui est resté le goût de prédire et de prédire sans se tromper, - sa femme l'affirmait - le résultat des élections auxquelles il assistait. Conséquence de ses dons d'observation mais aussi de sa pratique au tribunal administratif du contentieux électoral.

Un article de 1975 (*Marseille*, n°100) montre à l'évidence son goût pour les mots et son talent littéraire. En traçant la carrière de Maxime Miane, président en 1927 du conseil de préfecture interdépartemental de Marseille, le président Heurté rejoint ses propres préoccupations intellectuelles quand il était lui-même conseiller de préfecture à ses débuts. Il mentionne l'évolution de ces conseils et s'interroge notamment sur les rapports de l'administrateur et du juge. Parallèlement l'attention bienveillante avec laquelle il évoque la personnalité de Maxime Miane illustre ce que lui disait le professeur Pierre Guiral le jour de sa réception à l'Académie de Marseille : « Vous avez le sens de l'Homme et de l'Etat. Avec vous, par chance, ils ne sont pas incompatibles. »

Car cet éminent juriste est aussi un homme de cœur. Avec sa femme Anne-Marie, éprise elle aussi de beaux-arts et de littérature, il fonda une belle famille de six enfants, cinq fils et une fille, tous plus doués les uns que les autres. Mais quand les épreuves, nombreuses, accidentelles et particulièrement

dramatiques, vinrent affecter cette réussite familiale exemplaire, il sut faire face avec un courage admirable.

Après avoir été deux fois directeur de l'Académie en 1974 et 1975, il en est devenu membre libre quand ses hautes fonctions au Conseil d'Etat le retinrent à Paris. J'ai le bonheur de correspondre régulièrement avec lui, car il s'intéresse vivement aux travaux de notre assemblée.

Aujourd'hui, élue à mon tour à l'Académie en 2008, entourée des personnages du XVII^e siècle auxquels j'ai consacré mes travaux, depuis Henriette d'Angleterre, Mme de la Fayette, La Femme du Roi-Soleil, La Mère de Mme de Sévigné, La Palatine, Françoise de Sévigné comtesse de Grignan, Mlle de Montpensier, Bussy-Rabutin ou Jeanne de Chantal jusqu'à François de Grignan, j'espère manifester moi-même le goût pour les mots qui caractérisa mes dix prédécesseurs dans le fauteuil 30.

Eux qui illustrèrent si bien l'éloge des belles lettres fait par Cicéron dans l'*Oratio pro Archia* et cité par Auguste Laforêt : « Les lettres entraînent la jeunesse, charment nos vieux ans, embellissent la prospérité, et offrent une consolation dans les disgrâces. »

JC